

**Comité de suivi du projet du Lac Guéret | Séance de travail régulière
PROCÈS-VERBAL**

Date : 29 octobre 2019
Heure : 13 h 30 à 16 h 30
Lieu : Le Grand Hôtel
48, place La Salle, Baie-Comeau

Membres présents :

Yvan Boucher.....Siège 1 – Citoyen
Jean-Pierre Barry.....Siège 2 – Citoyen (président du comité)
Jean-Marc Tremblay.....Siège 4 – Citoyen
Sébastien Caron.....Siège 7 – Environnement
Cristina Pagola.....Siège 8 – Environnement
Myriam Bacon.....Siège 9 – Communautaire
Josée Mailloux.....Siège 10 – Communautaire
Alain Charest.....Siège 12 – Ville de Baie-Comeau

Membres de soutien présents (sans droit de vote) :

Jean L'Heureux.....Mason Graphite
Yves Perron.....Mason Graphite
Julie Gravel.....Mason Graphite
Carole-Anne Tanguay.....RMBMU
Guillaume Proulx.....RMBMU

Membres absents :

Gilles Gaudreault.....Siège 3 – Citoyen
Andrée Gendron.....Siège 5 – Économique
Gérald Hervieux.....Siège 11 – Conseil des Innus de Pessamit
Marcel Furlong.....Siège 13 – MRC de Manicouagan

Siège vacant.....Siège 6 – Économique

Suivis à faire**1. Mot de bienvenue**

Jean-Pierre Barry souhaite la bienvenue à tous. Le quorum est constaté.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Jean-Pierre Barry fait la lecture de l'ordre du jour. Après consultation des membres présents, aucune modification n'est demandée. Josée Mailloux propose donc l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Yvan Boucher appuie cette proposition.

3. Minute santé-sécurité

Alain Charest fait une présentation sur les risques à la sécurité et les précautions importantes à prendre lors de l'usage d'un escabeau. Bien qu'il s'agisse d'un outil relativement courant, les règles d'utilisation sécuritaire de l'escabeau ne devraient pas être prises à la légère. Les risques sont notamment le basculement et la chute en hauteur. Il base d'ailleurs son exposé sur un cas réel d'accident mortel.

La première règle est de choisir l'équipement adéquat en fonction de la hauteur de la cible à atteindre et du type de travail à effectuer. Aussi, l'escabeau devrait être posé

sur une surface plane et stable. Le corps devrait toujours être le plus proche possible de l'escabeau. Enfin, lors du travail, au moins trois points de contact devraient toujours être maintenus sur l'escabeau (les deux pieds et une main).

Au-delà de ces recommandations de base, le message le plus important à retenir est qu'il faut toujours s'assurer de connaître, de comprendre et de pouvoir appliquer les règles de sécurité avant d'utiliser un outil ou un équipement, et ce, même si ces règles peuvent nous sembler évidentes au premier abord.

Jean-Pierre Barry invite les membres du comité à manifester leur intérêt à présenter un sujet relié à la santé et à la sécurité à la prochaine séance de travail. Josée Mailloux se porte volontaire.

4. Dépôt du procès-verbal de la séance de travail du 5 juin 2019

Le procès-verbal de la séance de travail du 5 juin 2019 a été adopté par voie électronique par la procédure habituelle à l'intérieur du délai prescrit. Celui-ci a été publié sur le site www.projetlacgueret.com et se trouve également sur la plateforme SharePoint pour référence. Aucune modification ultérieure requise n'est mentionnée.

5. Points de suivi à la réunion du 5 juin 2019

Carole-Anne Tanguay commente le tableau de suivi des actions, qui se trouve en référence sur la plateforme SharePoint. Notamment, le rapport annuel du comité de suivi devra être élaboré d'ici la fin de l'année.

6. Registre des communications avec les parties prenantes

Carole-Anne Tanguay présente les faits saillants du registre des communications avec les membres du public. Les questions les plus fréquentes portent sur le processus d'embauche, l'échéancier des travaux, ainsi que le financement du projet.

Elle soulève deux questions, hors de ces trois thèmes, qui sont particulièrement dignes de mention.

La première concerne les mécanismes de représentation des familles innues au comité de suivi du projet du Lac Guéret, au-delà du siège réservé au Conseil des Innus de Pessamit. La réponse qui a été accordée par l'équipe de Mason Graphite à cette interrogation se décline en trois volets. D'une part, en tant que gouvernement de Pessamit, le Conseil a pour mandat de représenter l'ensemble de ses citoyens. D'autre part, 10 des 13 sièges au comité de suivi sont comblés par appels de candidatures. Ces sièges sont ouverts à toute personne de Pessamit ou d'ailleurs dans la Manicouagan qui souhaite prendre part aux travaux du comité. Enfin, un mécanisme distinct et privilégié de représentation des intérêts de la communauté de Pessamit et de ses membres est le comité de mise en œuvre de l'Entente Mushalakan, soit l'entente sur les répercussions et avantages qui a été conclue en 2017 entre Mason Graphite et le Conseil des Innus de Pessamit.

La deuxième question sur laquelle Carole-Anne Tanguay attire l'attention des membres du comité concerne le départ de Luc Veilleux de son poste de chef de la direction financière de Mason Graphite, les raisons qui ont motivé ce départ et les impacts que ce départ pourrait avoir sur le financement du projet. Jean L'Heureux indique que Luc Veilleux a quitté Mason Graphite pour pouvoir s'impliquer à temps

plein au sein de NanoXplore, une entreprise partenaire de Mason Graphite où il partageait déjà son temps depuis plusieurs années. Comme le financement implique activement plusieurs membres de l'équipe de Mason Graphite, dont, au premier titre, le président et chef de la direction, Benoît Gascon, le départ de Luc Veilleux ne ralentit ou ne nuit en rien aux démarches.

Au-delà des échanges autour des questions spécifiques consignées au registre des interactions avec les parties prenantes, une discussion d'ordre général s'enclenche. Jean L'Heureux explique que Mason Graphite a entrepris au début de l'été une démarche pour se doter d'un plan de communication et améliorer ses différents outils, dont le site www.projetlacgueret.com. L'entreprise est accompagnée dans cette démarche par ImageXpert, de Baie-Comeau, et par La boîte à clés, une entreprise de Sept-Îles qui offre un service qui ne pouvait être trouvé localement. La RMBMU participe aussi aux travaux du comité de travail associé à cette démarche.

Un membre du comité salue cette démarche d'amélioration continue et souligne l'importance d'être visible auprès des gens du milieu. Un autre membre renchérit en affirmant que cela répond vraisemblablement à un besoin, étant donné l'intérêt que suscitent toujours, au sein de la population, les publications et les communications relatives au projet du Lac Guéret et à Mason Graphite en général.

7. Remplacement du siège 6 – économique

Carole-Anne Tanguay fait part aux membres du comité de la démission de Josée Parisée de son poste au sein du comité de suivi. Elle occupait le siège 6 économique. Carole-Anne Tanguay explique le processus prévu à la charte pour son remplacement.

Deux possibilités s'offrent au comité. La première, applicable dans le cas d'une démission en cours de mandat, est la cooptation. Il s'agit d'une procédure par laquelle les membres actuels du comité identifieraient, par consensus, un nouveau membre correspondant aux critères recherchés. L'autre mécanisme consisterait en un appel de candidatures sur invitation, conformément à ce que la Charte prévoit au terme de chacun des mandats pour ce type de poste.

Une discussion s'enclenche, permettant aux membres du comité de peser les avantages et les inconvénients de chacun des mécanismes. Au terme des délibérations, une solution mitoyenne est proposée.

Étant donné que Josée Parisée était issue de la Chambre de commerce de Manicouagan et que cette organisation est fortement représentative du milieu économique local, une approche sera faite auprès de celle-ci afin de proposer qu'un membre de son conseil d'administration manifeste son intérêt à siéger au comité de suivi du projet du Lac Guéret. Dans l'éventualité où le siège ne serait pas comblé au terme de cette approche, un appel de candidatures sur invitation sera alors lancé, sur la base d'une liste préétablie d'organismes pertinents.

Jean-Pierre Barry propose d'adopter cette résolution et de mandater Carole-Anne Tanguay pour la mettre en œuvre. La proposition est dûment appuyée par Josée Mailloux.

Mettre en œuvre la résolution

En marge de ces discussions, Alain Charest remarque une erreur sur la page du comité de suivi sur le site www.projetlacgueret.com. C'est son nom qui devrait y apparaître comme représentant de la Ville de Baie-Comeau.

Corriger le site web

8. Faits saillants – Guide de bonnes pratiques MERN

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a publié au cours des derniers mois le *Guide de bonnes pratiques sur les comités de suivi* dans le domaine minier. L'équipe de la RMBMU a analysé les pratiques du comité de suivi du Lac Guéret au regard des recommandations du *Guide*.

D'emblée, cette analyse permet de constater que les pratiques actuelles de Mason Graphite et du comité de suivi du Lac Guéret respectent, voire surpassent souvent la grande majorité des recommandations du *Guide*.

Les principales pistes d'amélioration sont passées en revue.

En ce qui a trait aux moyens de communication, ceux qui sont en place sont déjà nombreux et diversifiés. Or, afin d'en maintenir l'efficacité optimale, il est important de veiller périodiquement à leur évaluation de rester à l'affût des opportunités qui se présentent quant à leur renouvellement et à leur amélioration.

Mener une réflexion sur la démarche d'évaluation à mettre en place

Au sujet du site web, plus précisément, une refonte est en cours. Une section ou une page distincte dédiée aux travaux du comité de suivi sera maintenue.

En ce qui a trait à la composition du comité de suivi, l'un des éléments-clés des recommandations du *Guide* porte sur sa représentativité à l'égard du milieu. Les mécanismes de renouvellement de la composition du comité sont déjà prévus à la Charte. Or, il serait opportun que ceux-ci soient appliqués en considération des réalités inhérentes aux différentes phases de mise en œuvre du projet.

Le *Guide* stipule par ailleurs qu'un « accueil bien préparé est nécessaire pour assurer une bonne transition ainsi qu'une bonne intégration des nouveaux membres ». Carole-Anne Tanguay mentionne qu'il n'y a pas encore de processus dûment formulé à cet effet. L'intégration prochaine d'un nouveau membre au siège 6 constitue une opportunité de mettre en place un tel mécanisme. Celui-ci comporterait au minimum une rencontre d'accueil pour présenter les principales composantes du projet et le fonctionnement du comité au nouveau membre.

Élaborer et mettre en place un processus simple d'accueil et d'intégration des nouveaux membres

En outre, selon le *Guide*, « l'animateur [du comité] devrait être un tiers neutre, impartial, indépendant du promoteur et des autres membres du comité et il ne doit pas présenter de conflit d'intérêts, réel ou apparent, avec l'un ou l'autre des membres. [De plus.] [...] sa crédibilité doit être reconnue par l'ensemble des membres. » Carole-Anne Tanguay remarque qu'elle-même et les autres membres de son équipe qui participent directement ou indirectement à l'animation du comité de suivi n'ont pas rempli de formulaire de déclaration d'intérêt comme les autres membres du comité. Elle recommande que ceci soit fait, par souci de transparence et afin de confirmer officiellement que les critères d'indépendance et d'impartialité sont bien remplis. Elle propose aussi que le travail de la RMBMU soit évalué périodiquement afin de s'assurer de la satisfaction des membres du comité à cet égard et de soutenir l'amélioration continue.

Veiller à ce que les membres de l'équipe de la RMBMU remplissent le formulaire de déclaration d'intérêts

Mettre en place un mécanisme simple d'évaluation relative à l'animation du comité

Concernant la publication des comptes-rendus des travaux du comité, selon le *Guide*, « les propos rapportés devraient être anonymisés », dans le but de permettre une plus grande liberté d'expression au sein du comité. Cette pratique n'est pas appliquée en ce moment, c'est-à-dire que les procès-verbaux qui ont été produits jusqu'à présent comprennent toujours les noms des intervenants. Suivant cette recommandation, Carole-Anne Tanguay indique que, dorénavant, la version publique

Anonymiser la version publique des procès-verbaux des séances de travail du comité

des procès-verbaux des séances de travail sera anonymisée en ce qui a trait aux propos tenus par les membres du comité.

En conclusion, des membres s'expriment pour souligner leur satisfaction générale à l'égard du fonctionnement et des travaux du comité de suivi. Tous s'entendent sur l'importance de rester à l'affût des opportunités d'amélioration.

9. Revue de presse

Carole-Anne Tanguay mentionne l'existence, sur la plateforme SharePoint, d'un dossier « Médias », sous l'onglet « Général ». Une sélection d'articles de presse sur des sujets qui sont liés aux activités de Mason Graphite et qui sont pertinents dans le cadre des travaux du comité de suivi s'y trouve. Carole-Anne Tanguay invite les membres du comité à lui relayer de tels articles qui attirent leur intérêt et qui gagnent à être partagés avec les autres membres.

10. Présentation de Mason Graphite et discussion

Jean L'Heureux, Yves Perron et Julie Gravel ont préparé une présentation technique à l'attention des membres du comité. Celle-ci se base sur les sujets demandés lors de la dernière séance de travail. Le processus d'embauche et de formation sera pour sa part traité au moment opportun.

► Mise à jour sur l'avancement du projet

Jean L'Heureux présente une mise à jour sur le financement du projet. Il indique que la structure prend forme autour de l'identification de partenaires stratégiques avec qui des pourparlers sont en cours. Un partenaire stratégique est une organisation qui, au-delà de l'investissement, a un intérêt concret relatif à la réalisation du projet et qui s'insère dans sa chaîne de valeur, par exemple comme fournisseur, comme distributeur, etc. En plus de présenter un atout dénié pour le projet, cette approche constitue une condition exigée par le Gouvernement du Québec. Jean L'Heureux précise que, comme c'est toujours le cas, la concordance avec la philosophie de Mason Graphite demeure une priorité pour l'établissement de ce type de partenariats.

Un membre du comité souhaite avoir des précisions sur les différentes composantes du montage financier et les partenaires stratégiques qui sont impliqués. Jean L'Heureux précise que le fait de limiter l'émission de nouvelles actions fait toujours partie de la stratégie, de manière à éviter la dilution. Quant aux détails plus précis sur la structure de financement et sur les partenaires stratégiques, il indique qu'il s'agit d'informations confidentielles qui ne peuvent pas être divulguées.

Un membre du comité de suivi demande si certains investisseurs pourraient être des clients pour Mason Graphite. Jean L'Heureux indique que cela est possible, mais que cela doit s'insérer à l'intérieur du modèle d'affaires de Mason Graphite. Il indique que les partenaires stratégiques potentiels proviennent de différents domaines.

Jean L'Heureux précise aussi que des acquis importants sont déjà en place. Il cite notamment la vente des parts de NanoXplore, qui a généré 28 millions de dollars et qui concourt directement au financement du projet. Aussi, le fait que plusieurs permis aient déjà été obtenus, que des équipements à long délai de

livraison soient déjà prêts et que l'ingénierie soit complétée à 75 % sont, entre autres, des éléments qui contribuent à la solidité du projet.

Yves Perron renchérit au sujet de l'ingénierie. Il explique qu'un tel niveau d'avancement, excessivement rare dans l'industrie, apporte un très grand niveau de précision aux coûts prévus du projet et que, de ce fait, cela limite de beaucoup les risques de dépassement.

► **Liste des permis délivrés et ceux en traitement**

Julie Gravel présente les différents permis délivrés et valides à ce jour, dont la liste complète et les détails se trouvent dans le diaporama.

Quant aux demandes en traitement, Julie Gravel précise notamment que le bail minier sera délivré seulement lorsque le plan global de restauration sera approuvé. Les modifications apportées aux aménagements à la mine entraînent à leur tour des ajustements au plan de restauration. Elle explique enfin qu'une caution financière devra être versée à l'État pour les travaux de restauration.

Un membre du comité de suivi demande si le bail minier est assorti d'une date d'expiration. Julie Gravel indique que le bail minier est délivré suivant le nombre d'années d'exploitation prévu. Il est par la suite possible de demander un renouvellement pour une période de 10 ans. Le bail pour la carrière est quant à lui valide 10 ans à partir de son émission et il peut être renouvelé également.

Quant au processus d'analyse des demandes qui sont en traitement, un membre du comité de suivi interroge Julie Gravel pour savoir s'il y a lieu de chercher à l'accélérer. Julie Gravel indique que, comme ce sont des demandes qui font appel à l'expertise de plusieurs autorités différentes, une table de concertation interministérielle a justement été mise en branle pour permettre la progression plus efficace du dossier.

Carole-Anne Tanguay propose que les principes et les éléments-clés du plan de restauration soient éventuellement présentés au comité de suivi. Yves Perron confirme que cela pourrait faire partie de la présentation de Mason Graphite lors de la prochaine séance de travail du comité.

Préparer une
présentation au
sujet de la
restauration

► **Évolution de la mine dans le temps (fosse et haldes)**

Julie Gravel présente une animation de l'évolution du site minier sur les 25 prochaines années. Les nouveaux aménagements proposés amènent une réduction de l'empreinte du site. L'animation présentée se trouve à même le diaporama, qui sera rendu disponible sur la plateforme SharePoint.

Un membre du comité de suivi demande ce qui se passera après les 25 premières années d'exploitation du site. Julie Gravel répond que c'est entre 7 % et 8 % du gisement qui aura été exploité au cours de cette période. Existe aussi l'éventualité de planifier la poursuite des activités d'exploitation au-delà de cette période, puisqu'au rythme d'exploitation prévu actuellement, les ressources permettraient une production pendant 212 ans. Dans tous les cas, la restauration sera quant à elle faite progressivement.

► **Mise à jour des indicateurs économiques**

Yves Perron fait la présentation des indicateurs économiques par région. Ces indicateurs ne présentent que les résultats se rattachant au projet du Lac Guéret et n'incluent pas, par exemple, ce qui relève des activités générales de

l'organisation. À ce titre, d'autres contrats sont donnés localement dans la Manicouagan, dont les services de télécommunication.

Des membres du comité soulignent, au regard des indicateurs et des explications qui les accompagnent, le bon travail de Mason Graphite en ce qui a trait à la maximisation des retombées économiques.

Le diaporama de la présentation sera déposé sur la plateforme SharePoint pour référence ultérieure. Jean L'Heureux rappelle qu'il s'agit, comme les autres fichiers qui s'y trouvent, d'un document de travail à l'usage exclusif des membres.

Partager le diaporama sur SharePoint

11. Prochaine séance de travail du comité

Le calendrier de 2019 fait en sorte que la prochaine rencontre aurait lieu dans à peine plus d'un mois, soit au début décembre. Jean L'Heureux rappelle que ce calendrier avait été établi en fonction des séances de travail du conseil d'administration de Mason Graphite.

Bien que la Charte prévoit normalement quatre séances de travail par année, soit une par trimestre, étant donné qu'aucune affaire pressante ne le requiert et qu'une nouvelle rencontre dans un délai aussi rapproché serait peu productive, il est proposé par Sébastien Caron, appuyé par Josée Mailloux, de reporter la prochaine séance de travail en janvier 2020.

Il est aussi convenu que la prochaine séance soit tenue dans le secteur ouest de Baie-Comeau, à 13 h 30 pour le comité et à 19 h pour l'assemblée publique. La date retenue sera fixée au terme d'un sondage de disponibilité.

Pour l'avenir, les membres sont d'avis que le comité de suivi devrait établir son propre calendrier en fonction de ses objectifs et de son mandat, sans égard au calendrier du conseil d'administration de l'entreprise. C'est ce qui sera préconisé pour 2020.

Envoyer un sondage de disponibilité aux membres du comité

Préparer une proposition de calendrier pour 2020

12. Fin de la rencontre

En marge des points inscrits à l'ordre du jour, Sébastien Caron profite de la présence des membres du comité pour faire la promotion du colloque Azimut, qui se tient le 5 novembre 2019 à Baie-Comeau. L'information complète sera transmise par courriel à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Alain Charest propose la levée de la rencontre. Yvan Boucher appuie la proposition, Jean-Pierre Barry remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.

Partager l'information sur le colloque Azimut